

AGENCE
ERASMUS+
FRANCE - EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

LES PROJETS DE MOBILITE DE COURTE DUREE (AC 122)
EFP - AP 2022 -
Session de questions/réponses
18 Janvier 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+

CC BY-NC-ND

Cette présentation concerne les projets de mobilité de courte durée pour le secteur de l'EFP (KA122-VET). Elle fait suite à la présentation de l'action mise en ligne sur la page « Prêts pour Erasmus+ » et sur « Mon Projets Erasmus+ ».

Cette présentation concerne l'appel à propositions 2022 (AP 2022).

Le projet de mobilité de courte durée est un moyen simple et direct de permettre à des organismes de bénéficier d'une subvention Erasmus+ pour faire partir ses apprenants et/ou son personnel vers un des pays du programme. L'objectif principal est d'organiser facilement des activités de mobilité et d'acquérir ainsi de l'expérience dans le programme Erasmus+.

SOMMAIRE

- Informations générales
- Les conseils / points d'attention
- Vos questions



Budget Action Clé 1 Mobilité EFP

Budget 2021 : 45 M €

Budget 2022 : 57 M €

+ 27 %



Le budget total pour la mobilité EFP en 2022 (projet de mobilité pour les organismes accrédités – KA121VET- et projets de mobilité de courte durée – KA122-VET) s'élève à 57M€ soit une augmentation de 27% par rapport à l'AP 2021.

Documents ressources

- ✓ Le guide du programme 2022
- ✓ Circulaire publiée au BOEN en ligne sur MPE+
- ✓ PPT commenté de l'action AC122
- ✓ Guide sur l'inclusion dans Erasmus+
- ✓ Guide d'aide à la complétion du formulaire AC122



Site pour déposer sa candidature



Mobilité des individus

Cette action-clé soutient la mobilité des apprenants et du personnel afin d'entreprendre une expérience d'apprentissage et/ou professionnelle dans un autre pays.



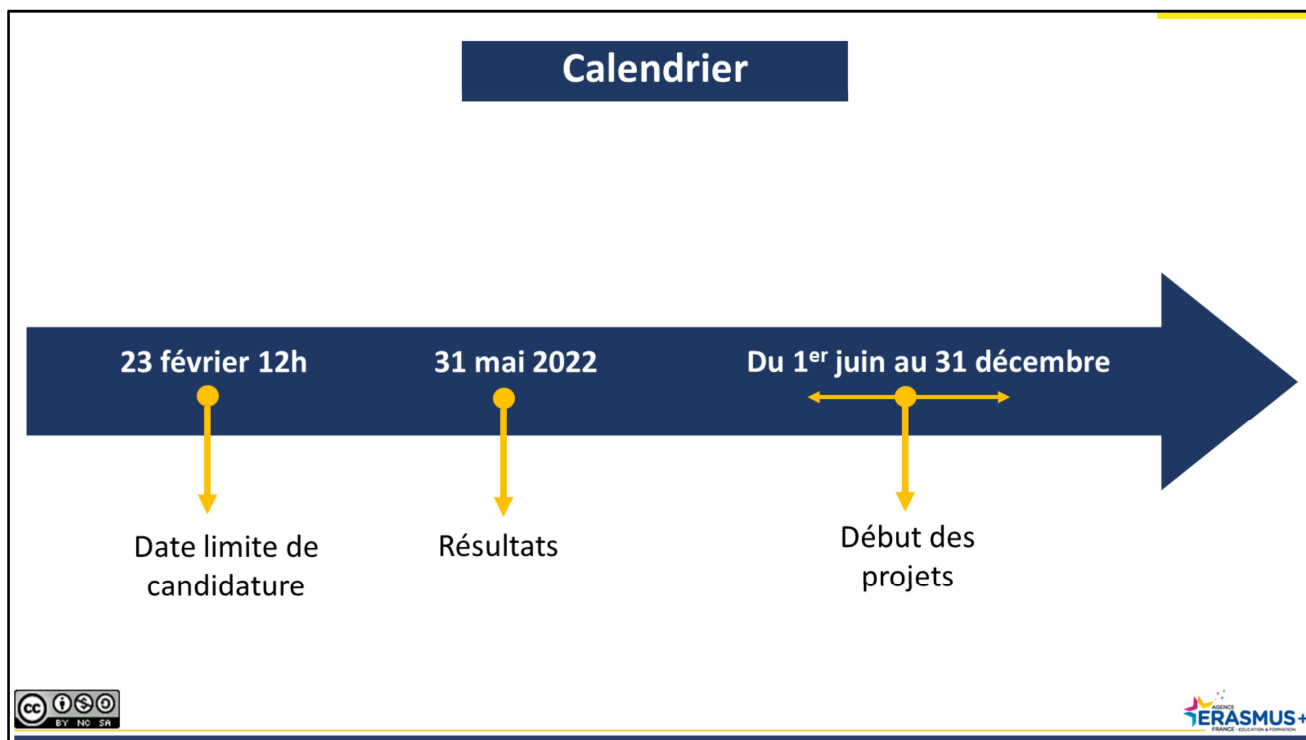
Voir les appels ouverts



Liste des documents à consulter pour déposer la candidature KA122-VET.

Tous ces documents sont disponibles sur la plateforme « Mon projet Erasmus+ » :

- Guide du programme Erasmus + 2022 (version FR) : https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/2022-erasmusplus-programme-guide_fr_95.pdf
- Circulaire publiée au BOEN : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm>
- Ppt commenté AC121 : <https://agence.erasmusplus.fr/evenements/ac121-projets-de-mobilite-accredites/>
- Guide sur l'inclusion : https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus%202021_49.pdf
- Guide d'aide à la complétion du formulaire AC122 : https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20KA122%202022_127.pdf
- Lien vers la plateforme des candidatures : <https://webgate.ec.europa.eu/apps/forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>



La date limite pour soumettre la candidature KA122 est fixée au 23/02/22 à midi.
Les projets démarreront entre le 1er juin et le 31 décembre 2022 (date à choisir par le candidat).

Nouveautés issues du guide du programme

Date de début du projet

Entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2022

Activités éligibles

Description plus détaillée des activités
pour les personnels + des précisions sur les *VET Skills competitions*

Utilisation de SELFIE

Un outil d'autodiagnostic des pratiques digitales
au sein de votre établissement

Frais de visa et frais connexes,
titres de séjour, vaccins et
certificats médicaux

Prise en charge de 100% des coûts éligibles



On note peu de changements dans le guide Erasmus+ 2022 par rapport au guide 2021.

- Les activités éligibles pour les personnels sont précisées ainsi que les concours de métiers EFP pour les apprenants (voir chapitre sur les projets de mobilité EFP + glossaire à la fin du guide).
- Les structures sont encouragées à utiliser l'outil SELFIE
- Frais de visas et frais connexes, titres de séjour, vaccins et certificats médicaux : prise en charge à 100% sur la ligne budgétaire coûts exceptionnels

Pour rappel il est possible d'organiser des mobilités longues ErasmusPro de 3 à 12 mois dans le cadre des projets de mobilité de courte durée.

En effet ce n'est pas la durée de la mobilité qui est courte mais le projet qui est court (de 6 à 18 mois)

Augmentation des frais de séjour pour les apprenants



 + 25 %

Groupes pays	Forfait journalier	
	1 à 14 jours	à partir du de 15ème jour
Groupe 1	53 €	37 €
Groupe 2	46 €	32 €
Groupe 3	39 €	27 €

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, République tchèque, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, République de Macédoine du Nord, Serbie



Les frais de séjour augmentent de 25% pour les apprenants à partir de 2022. Ces forfaits sont calculés en fonction du pays d'accueil et de la durée de la mobilité.

Les frais de séjours pour les personnels (ainsi que les accompagnateurs) restent identiques.

Exemples de financement pour les apprenants

3 semaines
en Italie



320 €



868 €

4 mois en
Norvège



275 €



4738 €



2 exemples de calcul des frais de séjour qui tiennent compte de l'augmentation de 25%.

SOMMAIRE

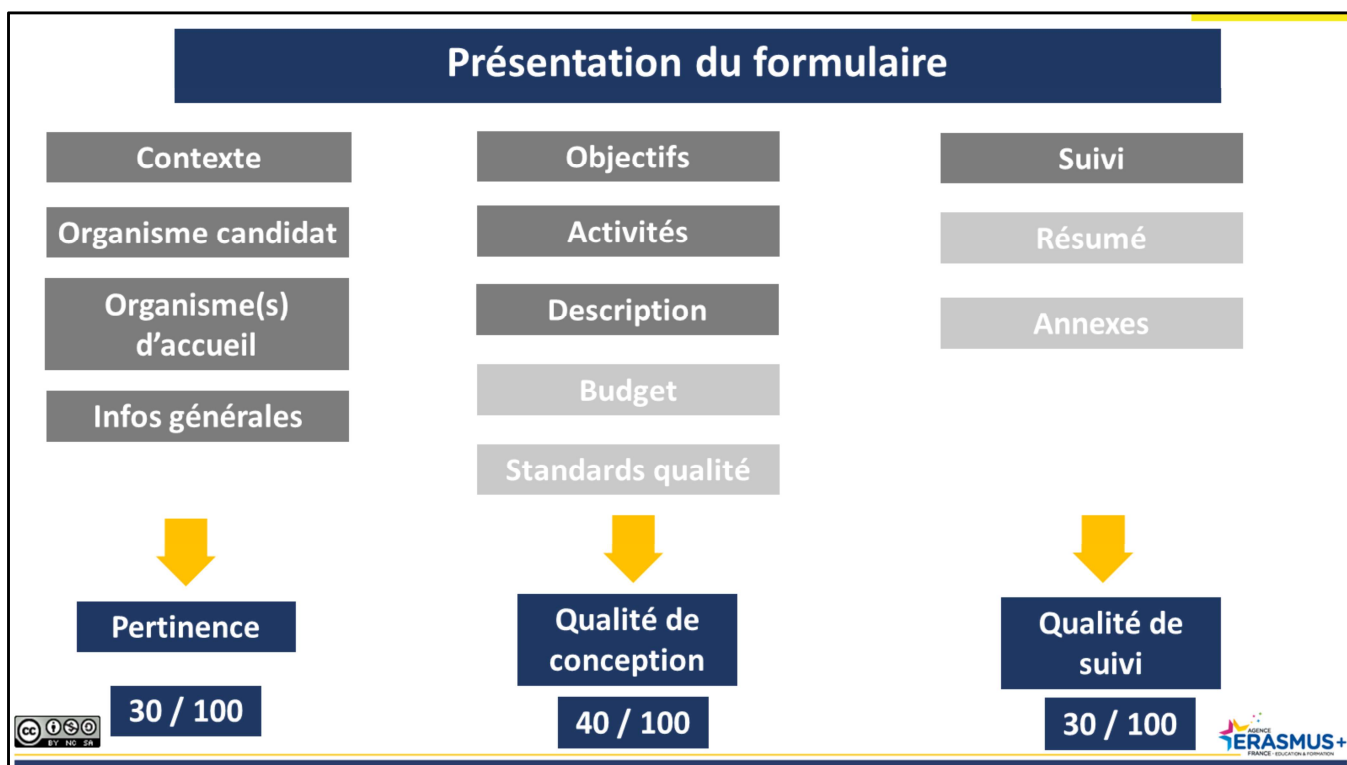
- Informations générales
- **Les conseils / points d'attention**
- Vos questions



ERASMUS+ 2021-2027 - 08.10.20



Dans les diapositives suivantes, vous trouverez des conseils à prendre en compte pour la rédaction de la candidature.



Voici les différentes rubriques du formulaire de candidature :

Un premier bloc qui regroupe le contexte, l'organisme candidat, le/les organismes d'accueil en Europe et des informations générales sur le candidat. Cette partie du formulaire correspond au critère d'évaluation « pertinence » et est notée sur 30 points sur 100.

Une deuxième partie qui regroupe les objectifs, les activités, la description de ces activités, le budget et les standards de qualité. Ces rubriques correspondent à la qualité de conception du projet, notée sur 40 points sur 100. Le budget et l'adhésion aux standards de qualité ne sont pas pris en compte dans cette notation.

Et la dernière partie du formulaire : le suivi du projet qui correspond au critère d'évaluation « qualité de suivi du projet », noté sur 30 points.

Vous devez fournir un résumé en français et en anglais qui reprennent certaines informations de la candidature.

Et vous pouvez joindre des annexes pour illustrer les informations fournies dans la candidature. Nous vous rappelons qu'une annexe est obligatoire : la déclaration sur l'honneur du représentant légal.

Un premier conseil : toujours vous référer à la grille d'évaluation qui explicite les critères pertinence, qualité de la conception et qualité du suivi quand vous rédigez votre

candidature. C'est l'outil de travail des évaluateurs qui évalueront votre candidature. Vous trouverez cette grille d'évaluation dans le guide Erasmus + 2022.

Les conseils

À partir de la campagne d'évaluation des projets de mobilité de courte durée AP 2021



Voici des conseils et points d'attention qui ont été formulés par les évaluateurs qui ont évalué les candidatures de projets de mobilité de courte durée EFP déposés à l'AP 2021.

Une première remarque générale et transversale sur les candidatures évaluées : elles mériteraient d'être plus détaillées. Les évaluateurs relèvent dans certains dossiers des réponses trop succinctes et des informations qui gagneraient à être précisées. Il est important de rédiger des phrases et d'éviter les acronymes. Trop peu de dossiers comportent des annexes qui auraient pu illustrer les actions menées (par exemple : un plan de communication, un questionnaire d'évaluation, un diagramme de Gantt, etc.)

Contexte

Organisme candidat

Organisme(s) d'accueil

Infos générales

↓

Pertinence

30 / 100

Pertinence

- Vérifier l'éligibilité de sa structure et des publics sur le secteur EFP :

BULLETIN OFFICIEL N° 48 DU 23 DÉCEMBRE 2021

ENCART

Actions européennes

Appel à propositions relatif au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport Erasmus+ (2021/2027) - année scolaire et universitaire 2022/2023

Note de service du 13-12-2021 (NOR : MENC2136174N)

[Consulter le texte](#)

- Lien de rattachement des participants

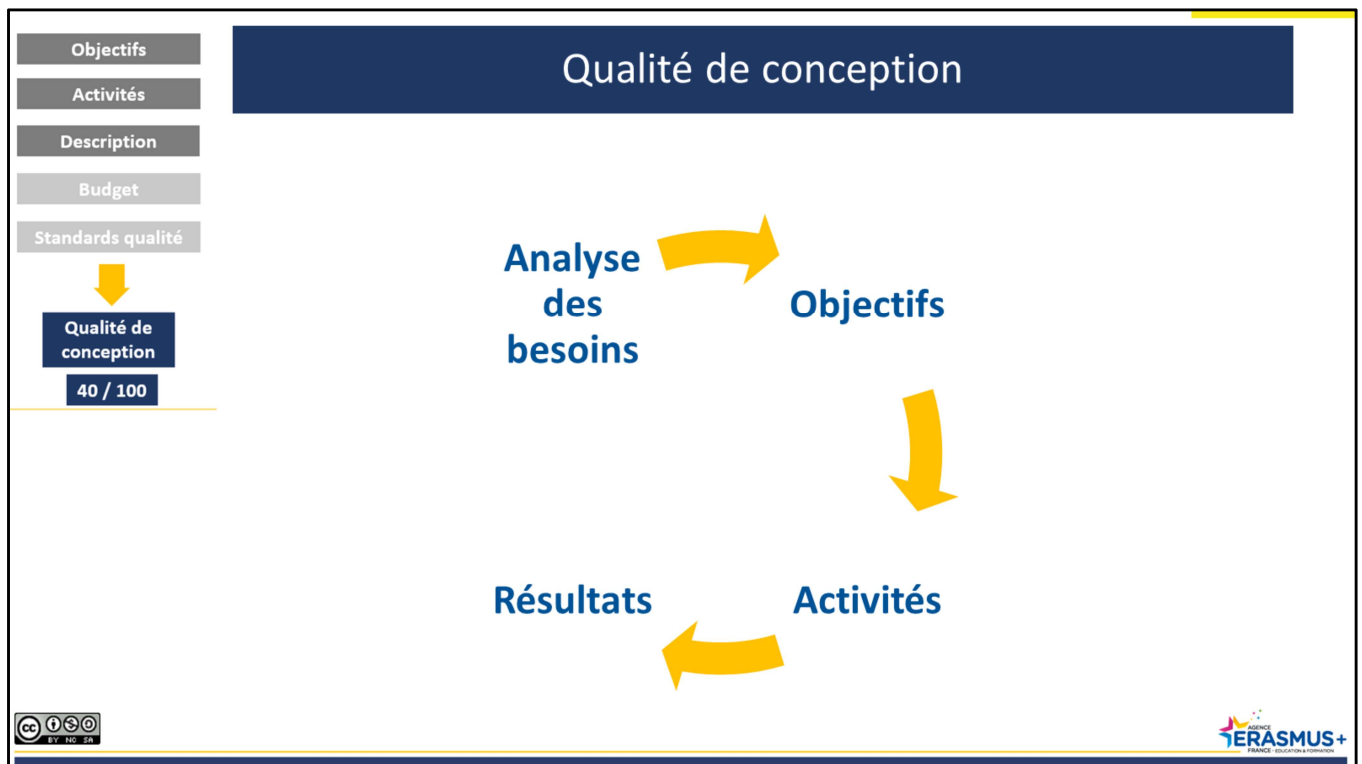
Une information importante sur la première partie du formulaire qui correspond à la pertinence.

C'est sûrement le principal écueil des candidatures reçues. Il est primordial de vérifier que vous déposez votre candidature sur le bon secteur éducatif du programme Erasmus+.

Pour cela, vous devez vérifier dans la circulaire publiée au BOEN pour l'AP 2022 que votre structure et les publics qui partiront en mobilité (les futurs participants) sont bien éligibles au secteur de l'EFP.

Une fois cette vérification faite, vous devez présenter précisément les publics concernés par les mobilités, et notamment leurs statuts.

Ces publics doivent être rattachés à votre structure.



Nous passons à la deuxième partie du formulaire : objectifs, activités et leurs descriptions. Cette deuxième partie correspond au critère « qualité de conception du projet ».

Il est important de bien identifier les besoins de votre structure. Les objectifs seront déterminés à partir de l'analyse des besoins.

Et les activités que vous sélectionnerez devront être corrélées aux objectifs.

CONSEILS : Comment formuler votre analyse des besoins ?

« Quels sont les besoins et les défis les plus importants auxquels votre organisme est actuellement confronté ? Comment votre organisme peut-il être amélioré au profit de ses apprenants ? Veuillez illustrer vos réponses par des exemples concrets. »

- L'analyse des besoins doit être détaillée, contextualisée
- Elle doit tenir compte de **VOS** besoins spécifiques



Concernant l'analyse des besoins :

- Les évaluateurs ont pointé dans certains dossiers une faiblesse du diagnostic initial : l'analyse des besoins est inexistante, ou pas suffisamment détaillée, contextualisée.
- Parfois, les besoins ne sont que partiellement identifiés (notamment pour le public des personnels). Si vous demandez des mobilités pour les personnels, leurs besoins doivent être présentés.
- Il s'agit de faire un diagnostic qui prend en compte les apprenants comme les personnels.
- L'analyse des besoins est importante car elle vous permettra de déterminer des objectifs ciblés, précis et concrets.

CONSEILS : Comment bien formuler vos objectifs ?



- Vos objectifs doivent répondre à l'analyse des besoins
- Evitez les formulations trop générales, non évaluables, redondantes
- Soyez précis dans la définition du périmètre de chaque objectif → Qui ciblent-ils ? Personnels, apprenants, les deux ?
- Développez les compétences professionnelles attendues
- Veillez à ce que les objectifs s'insèrent bien dans les priorités du programme Erasmus+
- Explicitez les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs (données chiffrées et outils).



Concernant la partie « Objectifs » :

Il y a eu parfois un manque de correspondance entre les objectifs et les besoins (les objectifs doivent mieux correspondre aux besoins, ou il faut savoir mieux montrer cette correspondance)

Certaines candidatures restent trop succinctes dans la présentation des objectifs.

Les énoncés des objectifs sont parfois trop généraux et donc compliqués à évaluer. Si vos objectifs sont redondants, ils doivent être fusionnés. Les objectifs doivent être concrets, réalistes et mesurables.

Une attention doit être portée au périmètre des objectifs (ex : ne ciblent que les apprenants alors qu'ils pourraient aussi cibler les personnels et la structure dans son ensemble)

Les évaluateurs ont regretté d'avoir peu d'information sur les compétences professionnelles, transversales attendues. Vous déposez sur le secteur de la formation professionnelle, on s'attend donc à ce que cet aspect soit abordé.

Certains candidats ont eu des difficultés à faire le lien entre les objectifs du programme et la demande de projets de mobilité de courte durée, qui doit démontrer en quoi les activités de mobilité contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.

CONSEILS : Comment mesurer les progrès ?



- Précisez les outils/mécanismes de pilotage
- Pensez à utiliser des indicateurs qualitatifs et quantitatifs adaptés
- Donnez des précisions sur le processus de suivi et d'évaluation du plan Erasmus+



Un point d'attention également sur la mesure des progrès. Il vous est demandé, dans la section « objectifs », d'expliquer comment vous allez mesurer les progrès, c'est à dire évaluer l'atteinte de ces objectifs et les intégrer dans les pratiques de la structure. Pour cela, il est important de préciser les outils et les mécanismes qui servent à piloter, suivre et mesurer la réalisation des objectifs et des activités de mobilité qui seront mises en place.

Pour mesurer ces objectifs, il est nécessaire de trouver des indicateurs adaptés. Un exemple avec l'objectif suivant : Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants . Pour le mesurer, on peut sélectionner comme indicateurs : évaluation des compétences professionnelles et transversales après la mobilité, Taux d'insertion professionnelle au sortir de la formation, nombre d'ateliers de préparation à la recherche d'emploi etc. Il est conseillé d'utiliser des indicateurs qualitatifs et ou quantitatifs et d'explicitier les processus de suivi et d'évaluation envisagés.

CONSEILS : Comment bien prévoir vos activités ?

- Demander uniquement les mobilités **de votre structure**
- Bien vérifier la cohérence entre les activités décrites (stages d'observation, accueil d'enseignants, cours...) et les activités sélectionnées.
- S'approprier les nouvelles opportunités d'activités de mobilités (concours de métiers, suivre une formation, mobilités entrantes d'experts, ...)



Toujours dans la partie liée à la conception du projet, vous devez renseigner les activités pour lesquelles vous demandez un financement Erasmus+.

Ces activités devront être décrites : leur contenu, leur lien avec les objectifs, la sélection des participants aux activités, les bénéfices pour les participants, la reconnaissance des acquis d'apprentissage.

Ces activités doivent concerner les participants de votre structure.

Il faut bien sûr que la description de ces activités correspondent à celles sélectionnées dans les tableaux où vous sélectionnez les activités.

N'hésitez pas à vous saisir de la palette d'activités proposées aux apprenants et aux personnels sous réserve bien sûr que ces activités répondent aux besoins et objectifs que vous aurez décrits en amont.

Suivi

Résumé


Annexes


↓



Qualité de suivi


30 / 100

Les priorités Erasmus+ à intégrer au projet



- Inclusion et diversité
- Développement durable
- Education au numérique 
- Valeurs communes, engagement civique et participation 

Concernant la dernière partie du formulaire : qualité du suivi.

Pas de remarque particulière sur cette dernière rubrique si ce n'est la prise en compte des priorités Erasmus + présentés dans les standards qualité.

Les priorités du programme ne sont pas suffisamment prises en compte par les candidats. Ils doivent mieux s'appropriier les priorités du programme et les rendre visible dans les actions menées. La justification des activités écoresponsables, des pratiques numériques ainsi que des publics défavorisés sont présentées parfois de manière très succincte ou alors sur la base de déclarations.

Les priorités Erasmus + sont à prendre en compte dans la partie « suivi du projet » ainsi que dans la partie « objectifs ».

Pour la priorité numérique, nous vous invitons à vous saisir :

- De la plateforme eTwinning pour la formation professionnelle initiale.
- De l'outil d'autoévaluation pour les pratiques numériques, SELFIE
- Et si votre structure est inscrite dans le champ de la formation professionnelle continue, nous vous invitons à vous inscrire et à consulter la plateforme EPALE.

Merci de votre attention



Pour toute question supplémentaire sur le secteur de l'EFP:
promotion.formpro@agence-erasmus.fr